



Amis de la Bibliothèque	500 €
Association St Jean	400 €
Club de l'Amitié	400 €
FNACA	400 €
Jumelage	400 €
Parc et Nature	0 €
Amicale des Pompiers Sours/Gellainville	400 €
Ass. des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sours	1 000 €
Union Musicale	2 500 €
Ecole de Musique	12 300 €
Section Théâtre "Les Quiproquos"	400 €
Ass. des Anciens Combattants AC-PG	170 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Sours	0 €-

### 2°) Coopératives scolaires

Il est proposé, en outre, d'attribuer à chaque coopérative scolaire la somme annuelle par classe de 140€, pour permettre de financer des transports lors de sorties scolaires, soit :

- Coopérative de l'Ecole de la Vallée ➤ 700 €
- Coopérative de l'Ecole de l'Eveil ➤ 420 €

### 3°) Bibliothèque

- Convention B.D.P. pour achat d'ouvrages ➤ 1 927 € (1 € x 1 927 hab.)

### 4°) Associations extérieures à la Commune

- Prévention Routière ➤ 100 €
- Comité de lutte contre le Cancer ➤ 100 €

- 5°) O.G.E.C. Notre Dame ➤ 11 066 € (participation aux frais de fonctionnement)

6°) Lycée de la Saussaye – participation exceptionnelle au voyage d'étude en Grèce ➤ 600 € (cette subvention a déjà fait l'objet d'une délibération le 24 janvier 2018 et est mentionnée pour mémoire)

Soit un total général de subventions au titre de l'année 2018 de 45 383 €, dépense qui sera inscrite au budget de l'exercice à article 6574.

### *Décision adoptée à l'unanimité*

## **2. Intercommunalité : modification statutaire – Loi NOTRe – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° CC2018/008 en date du 25 janvier 2018, le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts en intégrant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

L'article 68 I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 « portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement, devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

Il convient donc de procéder à la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, afin de se mettre en conformité.

Cette modification est soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts.

**Décision adoptée à la majorité : 13 voix Pour et 3 Abstentions (Mme Gallopin – M. Théry et M. Brault )**

### 3. Demande de subventions : travaux de voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de voirie (aménagement de la place de Verdun et autres voiries).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le projet se déclinera en 2 phases :

- Phase 1 – Prévisions : démolitions diverses, terrassements généraux en déblais des espaces verts, voirie, raccordements aux réseaux existants et mise à niveau des ouvrages et finition de la voirie, ...
- Phase 2 – Prévisions : revêtement de la voirie, travaux de finition des espaces verts et publics, mise en place des candélabres, dallage, mobilier urbain signalisation, ...

Intitulé de l'Opération	Opér.	MONTANT	Fonds Départemental d'Investissement		Fonds de Concours Chartres Métropole	
			Taux	Montant	30% sur le reste à charge de la Cne	Montant
TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENT DE LA PLACE DE VERDUN	1801 Phase 1 pour 2018	Estimatif 241 386,50 HT 289 663,80 TTC	Travaux plafonnés à 100 000€	30 000,00 €	30%	63 416 €
	1801 Phase 2 pour 2019	Estimatif 241 386,50 HT 289 663,80 TTC	Travaux plafonnés à 100 000€	30 000,00 €	30%	63 416 €

Réalisation des travaux : fin 2018 et 2019

**Décision adoptée à l'unanimité**

### 4. Demande de subventions : installation de caméras de vidéo-protection

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement d'installation de caméras de vidéo-protection.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opér.	Intitulé de l'Opération	MONTANT	Fonds Départemental d'Investissement		Fonds de Concours Chartres Métropole		Reste à la charge de la Commune TTC
			Taux	Montant	Taux	Montant	
1803	INSTALLATION DE CAMERAS VIDEOPROTECTION	35 852,04 HT 43 022,45 TTC	30%	10 755,61 €	30%	10 755,61 €	21 511,23 €

**Décision adoptée à l'unanimité**

### 5. Demande de subventions : rénovation de classes à l'école de la Vallée

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de rénovation de classes à l'école de la Vallée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opér.	Intitulé de l'Opération	MONTANT	Fonds Départemental d'Investissement		Fonds de Concours Chartres Métropole		Reste à la charge de la Commune TTC
			Taux	Montant	Taux	Montant	
1804	RENOVATION DE CLASSES A L'ECOLE DE LA VALLEE + ACCESSIBILITE 2018	46 149,17 HT 55 379,00 TTC	30%	13 844,75 €	30%	13 844,75 €	27 689,50 €

*Décision adoptée à l'unanimité*

#### 6. Demande de subventions : rénovation de la salle Denise Egasse

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de rénovation de la salle Denise Egasse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opér.	Intitulé de l'Opération	MONTANT	Fonds Départemental d'Investissement		Fonds de Concours Chartres Métropole		Reste à la charge de la Commune TTC
			Taux	Montant	Taux	Montant	
1805	RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE D. EGASSE	26 050,00 HT 31 260,00 TTC	30%	7 815,00 €	30%	7 815,00 €	15 630,00 €

*Décision adoptée à l'unanimité*

#### 7. Demande de subventions : rénovation des vitraux de l'église

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux de rénovation des vitraux de l'église.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opér.	Intitulé de l'Opération	MONTANT	Fonds Départemental d'Investissement		Fonds de Concours Chartres Métropole		Reste à la charge de la Commune TTC
			Taux	Montant	Taux	Montant	
1806	RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE et ACCESSIBILITE CHAPELLE GENERVILLE	13 381,69 HT 16 058,03 TTC	30%	4 014,51 €	30%	4 014,51 €	8 029,01 €

*Décision adoptée à l'unanimité*

#### 8. Demande de subvention : accessibilité programmée 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour participer au financement des travaux d'accessibilité (Ad'AP) programme 2018.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opér.	Intitulé de l'Opération	MONTANT	Fonds de Concours Chartres Métropole		Reste à la charge de la Commune TTC
			Taux	Montant	
1807	ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - 2018 (stand tir et vestiaires foot)	30 500 HT 36 600,00 TTC	50%	15 250,00 €	21 350,00 €

*Décision adoptée à l'unanimité*

Séance levée à 21 h. 40